



Commercialiser ses plantes aromatiques et médicinales en circuits courts 14 avril, 26 octobre et 24 novembre 2022 – Visioconf. et Forcalquier (04)

Cette formation est faite pour vous si vous souhaitez...

- Connaître les déterminismes d'achat du consommateur. Être capable d'identifier les produits phares de son exploitation et les freins au développement commercial de sa structure.
- Savoir construire une stratégie adaptée à son environnement (gamme, présentation).
- Envisager les enjeux économiques de la vente. **Donner des objectifs de chiffre d'affaires** à ses ventes.

Contenu

Judi 14 avril 2022 – visioconférence – 9h-13h :

- Tour de table avec présentation de chacun, des objectifs de la formation et du déroulé.
- L'intervention abordera les grands déterminants de la vente, l'image, le service, le prix et les décompensera dans le contexte d'exploitations en PPAM. Elle identifiera les leviers sur lesquels les producteurs peuvent jouer et identifiera les pistes d'actions à mettre en œuvre.

Mercredi 26 octobre 2022 – présentiel – 9h-17h :

- L'intervention abordera les déterminants de la consommation moderne et les attendus qui en découlent. Une réflexion sur les gammes attendues sera alors proposée. Un travail sur la mise en valeur de ces gammes clôturera la séquence.

Judi 24 novembre 2022 – visioconférence – 9h-12h :

- Bilan participatif sur la base des actions mises en place chez les stagiaires, préparation **des ventes des périodes de fin d'année**.
- Bilan de la formation : questionnaire d'évaluation des acquis et de satisfaction.

Méthodes pédagogiques / Moyens matériels et outils

Présentation orale de l'intervenant à l'aide d'un diaporama, photos, échanges entre les stagiaires et l'intervenant, exercices de mise en pratique.

Modalités d'évaluation

En début : analyse des besoins par un tour de table. *En cours* : évaluation des acquis (questionnaire). *En fin* : évaluation de la satisfaction (questionnaire).

Renseignements

Mégane VECHAMBRE, 06 29 64 24 33, conseillerppam@bio-provence.com

COVID-19 : **A cette occasion, nous vous prions de vous munir d'un masque et de respecter les gestes barrière en vigueur. Merci d'apporter votre propre repas.**

Mise à jour le 07/10/2021

Action réalisée avec le soutien financier de :



MODALITES D'ACCES

Date : 14 avril, 26 octobre 2022 et 24 novembre 2022

Durée : 14 heures

Horaires : 9h-13h en visioconférence / 9h-17h en présentiel

Lieu : Alpes de Haute-Provence, à définir ; la localisation de la salle sera indiquée par mail avant le début de la formation

Date limite d'inscription : 30 mars 2022

Nombre de stagiaires : minimum 4 et maximum 15

Public ciblé : producteurs PPAM de PACA.

INFORMATIONS PRATIQUES

Repas : tiré du sac

Intervenant : Charles SOUILLOT, formateur-conseiller indépendant en maraichage et PPAM bio

Responsable de formation : Mégane VECHAMBRE, conseillère en PPAM bio pour Agribio04 et Bio de PACA.

Personnes en situation de handicap (PSH) : contactez-nous.

Prérequis : Aucun.

Tarif : 30 € TTC / heure. Prise en charge par Vivéa selon éligibilité (vérifiez la consommation de votre plafond annuel auprès de Vivéa). Pour les non éligibles ou non finançables (salarié, demandeur d'emploi, chef d'entreprise hors agricole, particulier, etc.), contactez-nous.

Besoin de vous faire remplacer ? Contactez votre service de remplacement.

Inscription : formulaire d'inscription en ligne : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdb5hp63qrw80P6dYHAhYuyTuze1nsT4e3VtIOLcJW1aRbCNw/viewform?usp=sf_link

et conditions générales de formation : https://www.bio-provence.org/formation/formation_structure_conditions.php?id=135